

obligation convention

Par nathis, le 24/07/2024 à 15:42

Bonjour,

mon employeur exige que j'assiste à une convention a 2h30 de route de mon poste de travail suis je dans l'obligation d'y assiter ?

Par Marck.ESP, le 24/07/2024 à 16:00

Bienvenue sur LegaVox

Je suppose que le déplacement est pris en charge ?

Vous êtes en principe tenu d'assister à la convention si elle est en lien avec votre activité professionnelle, mais l'employeur doit respecter certaines conditions concernant le temps de trajet et les frais de déplacement.